



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de  
Prévost

No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le 3 décembre 2012 à 18 h 30.

PRÉSENTS : Monsieur Germain Richer, maire  
Monsieur Gaétan Bordeleau, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller  
Monsieur Claude Leroux, conseiller

ÉGALEMENT Me Laurent Laberge, greffier  
PRÉSENTS : Monsieur Éric Gélinas, directeur de l'urbanisme

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Germain Richer, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Point 1

13862-12-12

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert  
Appuyé par monsieur Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

Pour : 3  
Contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION**

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ **Amendement au règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé, afin d'effectuer les modifications suivantes :**

1. Autoriser l'usage «Lieu destiné au culte» dans la zone C-223;
2. Autoriser les usages mixtes (commerce-logement et institution-logement) dans la zone C-223;
3. Autoriser un maximum de deux (2) logements par bâtiment en usage mixte (commerce et institutionnel).



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de  
Prévost

No de résolution  
ou annotation

**PROJET DE RÈGLEMENT 601-20**

Monsieur Éric Gélinas, directeur de l'urbanisme, explique le projet de règlement 601-20, amendant le règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé, et mentionne les conséquences de son adoption.

**QUESTIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 601-20**

Monsieur Jean-Pierre Joubert:

Monsieur désire savoir si après ce changement de zonage, le demandeur effectuera également une demande d'exemption de taxes.

Monsieur Germain Richer:

Monsieur demande que le directeur de l'urbanisme présente la grille d'usages et normes de la zone C-223.

Point 2

18863-12-12

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

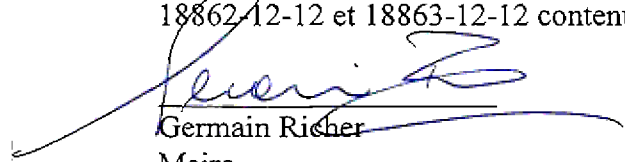
Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert  
Appuyé par monsieur Gaétan Bordeleau

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente assemblée de consultation publique soit et est levée à 18h40.

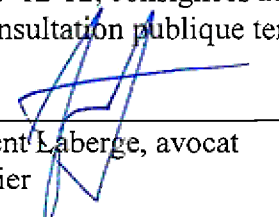
Pour : 3  
Contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 18862-12-12 et 18863-12-12 contenues dans ce procès-verbal.

  
Germain Richer  
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 18862-12-12 et 18863-12-12, consignées au présent procès-verbal a été adoptée lors de l'assemblée de consultation publique tenue le 3 décembre 2012.

  
Laurent Laberge, avocat  
Greffier